COMMUNE D’ENTREVAUX

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 2/11/2020**

L’an deux mille vingt et le deux novembre le conseil municipal dûment convoqué s’est réuni à la Salle Polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

**Etaient présents : E. BONIFASSI, P. BOYRON, H. CASPARI, D. COTTON, G. DONNINI, F. FERAUD, J. GIVERSO, S. LECAS, V. TASSIN, E. TERRIN.**

**Absents : Muriel CHRISTIAN, Franck ROUGEAUD.**

**Pouvoirs : Michèle GENIEYS a donné pouvoir à Paola BOYRON. Jean-Michel GUIBERT a donné pouvoir à Lucas GUIBERT.**

**ORDRE DU JOUR :**

* **Reprise du camping en commune.**

Secrétaire de séance : Eliane TERRIN.

Le maire ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l’assemblée peut valablement délibérer.

Il soumet à l’assemblée la page des signatures du 21 septembre 2020 des signatures. Adopté à l’unanimité.

I – REPRISE DU CAMPING EN COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l’ historique du camping du Brec crée dans les années 80 à savoir par le SIVOM d’Entrevaux puis transféré à la CCPE puis à la CCAPV.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est chargée à ce jour, dans son socle de compétences statutaires, de « la gestion et de l’entretien du camping du Brec » situé sur la commune d’Entrevaux.

Cet exercice lié à un équipement spécifique et non à une compétence générale, pose aujourd’hui un réel problème en droit, considérant le fait que la gestion des campings est assurée dans de nombreuses autres situations par les communes, faisant du camping du Brec une exception de gestion par l’intercommunalité.

Cette situation arrêtée en 2017 lors de la création de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon revêtait alors un caractère provisoire dans l’attente d’une restitution dudit camping à la commune d’Entrevaux, dans le cadre d’un accord global à trouver avec les autres communes de l’ex. Pays d’Entrevaux ayant solidairement réalisé par le passé les investissements relatifs à cet équipement.

Cet accord, après plusieurs réunions de travail, arrêté par l’ensemble des Maires concernés lors d’une réunion en date du 22 octobre 2019, prévoit le versement par la commune d’Entrevaux d’une indemnisation à chacune des autres communes, à savoir : Castellet-les-Sausses, Val-de-Chalvagne, Saint-Pierre, La Rochette et Sausses d’un montant de 5 820 € par commune soit la somme totale de 29 100 €.

Par mail en date du 20 novembre 2019, le conseil municipal d’Entrevaux a cependant estimé à l’unanimité que le délai était trop court et a donc refusé en conséquence la restitution du camping pour le 1er janvier 2020.

La communauté de communes a depuis lors engagé les travaux de rénovation et de mise aux normes de la station d’épuration (STEP) du camping du Brec dont les travaux, études et maitrise d’œuvre y compris, sont estimées à 70 000 € HT. Le marché correspondant sera notifié auprès des entreprises retenues avant la fin de l’année et les travaux réalisés avant l’ouverture au printemps de l’équipement.

Considérant le délai d’un an écoulé depuis les accords de l’automne 2019,

Considérant l’engagement de la communauté de communes à réaliser et financer les travaux de la STEP même si la finalisation de ceux-ci interviennent après la procédure de restitution,

Considérant que pour faciliter cette restitution et dans la continuité des accords conclus lors de la réunion en date du 22 octobre 2019, la ccapv propose d’accompagner cette démarche par l’engagement au versement d’un fonds de concours de 10 000€ à la commune d’Entrevaux au titre de la réalisation de travaux pour le traitement de la turbidité du bassin du camping ou tout équipement du camping nécessitant une remise à niveau ou des travaux d’investissement de toute nature. Ce fonds sera versé sur présentation du justificatif des travaux réalisés, dans un plafond réglementaire correspondant à la part du financement assurée, hors subventions, par la commune d’Entrevaux bénéficiaire. L’ensemble de ces dispositions a été partagé lors de réunions en date du 14 septembre puis du 13 octobre dernier.

Il est proposé au conseil municipal de se positionner sur cette reprise :

**Décision**

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal:

* **DE DECIDER d’accepter** la restitution du camping du Brec à la commune d’Entrevaux à compter du 1er janvier 2021 comprenant le foncier et équipements appartenant à la CCAPV.
* **D’ACTER** sous l’égide et aux frais de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, les travaux de mise en conformité de la station d’épuration du Camping du Brec**,**
* **D’ACCEPTER** le transfert à compter du 1er janvier 2021, de tous les contrats et engagements, droits et obligations du propriétaire assumés jusqu’alors par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon à la commune d’Entrevaux,
* **DE SOLLICITER** un fonds de concours à hauteur de 10 000 € auprès de la CCAPV au titre du traitement de la turbidité du bassin ou pour tout équipement du camping nécessitant une remise à niveau ou des travaux d’investissement de toute nature.
* **D’AUTORISER** le Maire à verser l’indemnité aux 5 communes de l’ex canton.
* **D’AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à l’exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

Fin de séance à 20 heures.